

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4772

présenté par

M. Huet, M. Moudenc, Mme Lacroute et Mme Ameline

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination. Les dispositions envisagées par l'article 3 sont résolues par celles adoptées dans l'article 2 précédemment modifié.